

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2017



Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents à la séance : 13 Absents : 2 Procurations : 2

Voix : 15

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation 22/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de Schleithal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Joseph SCHNEIDER.

Membres présents :

MM. BOEHM Denise, FOELLER Christiane, HEIDEIER Mathieu, HEMMERLE Francis, JACQUES Armand, KLEIN Marcel, KNOBLOCH Marc, OBERNESSER Joseph, RIEDINGER Martine, SCHMITT Chantal, SCHNEIDER Joseph, TÊTE Catherine, VETTERHOEFFER Yves

Membres absents : KLEIN Béatrice, SCHMITT Séverine

Pouvoir : KLEIN Béatrice donne pouvoir à SCHMITT Chantal
SCHMITT Séverine donne pouvoir à SCHNEIDER Joseph

Réunion à 19h00 en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., **BOEHM Denise** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Assainissement : présentation des compétences du SDEA

M. Jean-Claude BOCK, Directeur des Territoires Nord Est-Mosellan du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, et M. Pascal MELLIER, Directeur Général Adjoint, présentent le fonctionnement et les compétences du Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement.

2. Orientations budgétaires

Après présentation des différents projets, le Conseil Municipal décide de retenir les projets suivants :

Libellé	Détail du projet
Mairie	Création du site internet
Ecole Primaire	Petits équipements
Ecole Primaire	Peinture classe de CP
Ecole Primaire	Equipement électrique pour les nouveaux tableaux
Ecole Primaire	Mise aux normes des écoles (plus-values)
Ecole Maternelle	Petits équipements
Atelier municipal	Illuminations de Noël
Eglise	Nouveau sol
Salle polyvalente	Réaménagement du sous-sol
Lutte contre les coulées d'eau boueuse	Achat de parcelles
Voirie	Allée piétonne entrée du village
Voirie	Aménagement de trottoirs, parkings, voirie, sentiers
Aménagement paysager	Aménagement des îlots entrées village
Cimetière	Mur
Poteaux d'incendie	Remplacement poteau
Divers matériels - outillages	Outillages - achat tracteur

Le Maire informe les élus que dans le cadre des travaux de mise aux normes à l'école primaire, il convient d'effectuer les travaux complémentaires suivants :

- Lot n° 9 : plâtrerie : pose d'un faux plafond, plaques de plâtre pour 464 € Ht
- Lot n° 4 : fermetures extérieures alu : mise en place de barillets, cadre triangulaire, panneau rigide, reprise d'une double porte pour 1 708,82 € Ht (moins-value déjà déduite sur la main courante et les châssis vitrés)

Le Conseil Municipal approuve les travaux et autorise le Maire à signer les avenants au marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation.

3. Lotissement Brostgarten

Budget annexe

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement au lieu-dit Brostgarten, la commune a mandaté un bureau d'études pour la conception du projet et la conduite des travaux. La phase projet a permis l'établissement de tous les coûts de travaux nécessaires à l'élaboration du budget annexe de lotissement.

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création d'un budget « Lotissement Brostgarten »
- D'opter pour un régime de T.V.A.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- De lancer les consultations.

Le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération.

4. Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs 2017 concernant les parts fixes et la redevance d'assainissement de la manière suivante :

part fixe : 20,00 € HT par an et par compteur

part proportionnelle redevance d'assainissement : 0,48 € HT par m3

5. Indemnité de fonction du Maire et des adjoints : nouvel indice brut terminal (décret n°2017-85 du 26 janvier 2017)

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints au Maire de la manière suivante:

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique du 1^{er} janvier au 28 février 2017
- Maire : 41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1^{er} mars 2017
- Adjoints : 14,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

6. Modification du tableau des effectifs : créations d'emploi

Suite à l'émission du tableau de proposition d'avancement de grade au titre de l'année 2017, le Conseil Municipal décide de créer les postes correspondants à l'ensemble de ces avancements, à compter du 1^{er} mai 2017 :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (35h et 22h hebdomadaire)
- Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (28h hebdomadaire)
- Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles (35h hebdomadaire)

7. Contrat saisonnier - Création d'un emploi d'adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à faire divers travaux d'entretien des espaces verts.
La durée de service est fixée à 8h00 par semaine.
Le contrat d'engagement sera établi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la durée du 1^{er} avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre 2017 (6 mois).

8. Demandes de subventions

a) Micro-crèche Bulles d'Ange

Madame Sabine PASSERON de la micro-crèche Bulles d'Ange sollicite une subvention de la municipalité lui permettant d'équiper tout ou partie de la structure.
Madame PASSERON nous a transmis une partie des devis en cours. Le montant s'élève à 62 128,26 € Ttc.

Le conseil municipal décide de ne pas allouer de subvention.

b) Sortie de fin d'année de l'école élémentaire

Les enseignantes de l'école élémentaire souhaitent organiser une sortie de fin d'année.
A ce jour le programme de cette journée n'est pas encore défini. L'école nous transmettra les devis des différentes compagnies de bus dans les plus brefs délais.

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de transports.

9. Divers

Fusion des écoles

Le Maire informe les élus que suite au vote du dernier Conseil la fusion des Ecoles nous permet de garder toutes les classes mais que le poste de Madame VALADARES n'est pas assuré à ce jour. Des lettres de la Mairie ainsi que des parents d'élèves ont été adressées à l'Académie pour solliciter un glissement de poste afin que Madame VALADARES puisse rester à Schleithal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 15.

Pour extrait conforme
Suivent les signatures au registre
Schleithal, le 29 mars 2017
Le Maire, Joseph SCHNEIDER

The image shows a circular official seal of the Commune of Schleithal on the left, featuring a central emblem and the text 'COMMUNE DE SCHLEITHAL' around the perimeter. To the right of the seal is a large, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joseph Schneider'.